Le 19 octobre 2015

AUTRES FACONS DE PRENDRE EN COMPTE LES EXTERNALITES DES ENTREPRISES. EXEMPLE DU CARBONE.

Cette note est un résumé très court d'un article remarquable paru dans ***ALTERNATIVES ECONOMIQUES d'octobre 2015****, pages 78 et suivantes, sous la signature d'Yves Le Rolland et de Gilles Robert.*

Un des exemples les plus emblématique d'externalités négatives des entreprises (et des particuliers) est l'émission de gaz à effets de serre. Ce point va être au cœur de la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Pour prendre en compte cette « externalité négative » trois outils peuvent être mis en place.

1 - LA REGLEMENTATION. On peut tout d'abord faire usage de la contrainte, sous la forme de règlementations et/ou de normes techniques obligatoires. Cela peut–être très efficace. Tout dépend de la sanction prévue en cas de non respect de la règlementation ou des normes.

Inconvénient : elle n'incite pas à « faire mieux que le minimum autorisé », puisqu'on n'en retire aucun avantage. Pire même, cela peut nuire à la compétitivité de l'entreprise. C'est pourquoi il existe d'autres outils, qui reposent sur une incitation monétaire pour modifier les comportements. Il s'agit d'une part de la taxation, et d'autre part de la création d'un marché de quotas d'émission.

Ces deux systèmes ont pour but de faire payer le pollueur.

2 - LA TAXATION. Si son montant a été bien calculé, elle doit conduire les acteurs à baisser leurs coûts, en consommant moins de produits polluants et à investir pur émettre le moins possible de rejets nocifs. On voit immédiatement que le niveau de la taxe doit inciter à cette réaction.

3 - LE MARCHE DES QUOTAS D'EMISSION. L'instauration de quotas d'émission et d'un marché associé pour acheter et vendre ces quotas, a pour but de réguler en priorité le volume des émissions. Les Pouvoirs Publics attribuent des quotas d'émission aux entreprises, ce qui permet de connaître par avance la quantité de rejets nocifs qui seront émis par les entreprises.

Les entreprises vertueuses, qui n'utilisent pas la totalité de leur quota, sont autorisées à vendre leurs quotas à celles qui n'en ont pas assez pour exercer leur activité industrielle. C'est par exemple le marché de la tonne de CO2.

L'intérêt de cette solution est le suivant : les entreprises dont les coûts de dépollution sont inférieurs au cours du marché, ont alors un intérêt évident à investir dans la modernisation de leurs équipements, qui sera financée par la vente de quotas d'émission et par les gains de productivité entrainés par la modernisation des installations industrielles.

La difficulté est la suivante : En Europe, du fait de la crise et d'une attribution trop généreuse de quotas d'émission, les prix de la tonne de CO2 sont tombés tellement bas que les entreprises ne sont pas réellement incitées à réduite leurs émissions.

L'éventuel effet pervers est le suivant : une entreprise prospère et pollueuse pourra facilement se moderniser et devenir vertueuse en faisant assumer le coût de cette modernisation à d'autres entreprises moins riches, ou ayant plus de difficultés à évoluer. A terme, le handicap ainsi créé peut se révéler très difficile à lever. Sur la planète les niveaux de développement sont très différents entre continents et entre pays. Cela peut devenir une source d'abus, si les négociations internationales n'encadrent pas strictement ce marché, et ne le contrôlent pas. (En espérant que la corruption n'aggrave pas cette difficulté…)

Quelle répartition des efforts sur la planète ? La question de la répartition des efforts entre pays est donc cruciale, et particulièrement complexe, car les pays les moins avancés font état d'une dette écologique qui leur serait dûe par les Etats industrialisés.
Par ailleurs, certains pays (La Chine par exemple) sont devenus des ateliers du monde. Mais leurs produits sont consommés dans d'autres pays. Qui doit assumer la charge des émissions ?

Enfin les rapports du GIEC montrent que les pays qui seront les plus touchés par les dérèglements climatiques sont souvent ceux dont la responsabilité dans les émissions de gaz à effets de serre est la plus faible. Là encore les négociateurs de la COP 21 ne pourront pas esquiver ce problème.